

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC
 Code du produit : LIQ1005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, H314
 Catégorie 1A

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Acide sulfurique
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

P405 - Garder sous clef

Fermeture de sécurité pour enfants : Applicable

Indications de danger détectables au toucher : Applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	> 30	C; R35	Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter d'urgence un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: Gorge douloureuse. Toux. Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Brûlures. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.
-------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection respiratoire.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter l'inhalation de vapeurs et des fumées.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.
Produits incompatibles : Bases fortes. Agents réducteurs. Combustibles.
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.
Température de stockage : 10 - 30 °C
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

aniline (62-53-3)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	7,7 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	2 ppm
Acide sulfurique (7664-93-9)		
UE	Nom local	Sulphuric acid (mist)
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0,05 mg/m³
Belgique	Nom local	Acide sulfurique
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	1 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	3 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle : Masque à gaz avec type de filtre E. Gants isolants. Lunettes de sécurité.

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Vêtements de protection - sélection du matériau	: Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques. (acides)
Protection des mains	: Utilisez des gants en Néoprène. (EN 374)
Protection oculaire	: Protection oculaire (standard EN 166). Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial
Protection de la peau et du corps	: Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant
Protection des voies respiratoires	: Masque à gaz avec type de filtre E



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
Autres informations	: Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pourpre. rouge.
Odeur	: Inodore ou presque inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 0 (≤ 1)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -20 - 10
Point d'ébullition	: 310 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable Ininflammable
Pression de vapeur	: 1,3 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 3,4
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1,1 - 1,4 kg/l
Solubilité	: Soluble dans l'éther diméthylique. Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 11 - 28 mPa.s
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Produit hygroscopique.
-------------------	--------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Se décompose en cas d'élévation de température: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre. Réagit violemment avec : solvants. agents oxydants, bases et agents réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et en l'absence d'humidité.

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau. Bases. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases. Agents réducteurs. Combustibles. Solvant. matières organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide sulfurique (7664-93-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 500 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 0 ($\leq$ 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 0 ($\leq$ 1)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non mutagène
Cancérogénicité	Non repris dans classe de carcinogénicité
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide sulfurique (7664-93-9)	
CL50 poisson 1	16 mg/l (96 heures)
CE50 Daphnie 1	> 25 mg/l (24 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Produit inorganique.
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Produit inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Acide sulfurique (7664-93-9)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

Indications complémentaires : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 14* - acides

Code H : H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers

Code R/ Code D : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1830

N° ONU (IMDG) : 1830

N° ONU (IATA) : 1830

N° ONU (ADN) : 1830

N° ONU (RID) : 1830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ACIDE SULFURIQUE

Désignation officielle de transport (IMDG) : ACIDE SULFURIQUE

Désignation officielle de transport (IATA) : Sulphuric acid

Désignation officielle de transport (ADN) : ACIDE SULFURIQUE

Désignation officielle de transport (RID) : ACIDE SULFURIQUE

Description document de transport (ADR) : UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II, (E)

Description document de transport (IMDG) : UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

Description document de transport (IATA) : UN 1830 Sulphuric acid, 8, II

Description document de transport (ADN) : UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

Description document de transport (RID) : UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Etiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Etiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8

Etiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C1

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T8

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2

Code-citerne (ADR) : L4BN

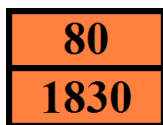
Véhicule pour le transport en citerne : AT

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Catégorie de transport (ADR) : 2
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B20
Instructions pour citernes (IMDG) : T8
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : C
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW15
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, oily liquid, mixture over 1.41 up to 1.84 relative density. In the presence of moisture, highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C1
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E2
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C1
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E2
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T8
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE6

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

	Etiquettes de danger (ADN)	Ajouté	
	Quantités limitées (ADN)	Ajouté	
	Quantités exceptées (ADN)	Ajouté	
	Transport admis (ADN)	Ajouté	
	Équipement exigé (ADN)	Ajouté	
	Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	Ajouté	
	Code de classification (ADN)	Ajouté	
	Numéro d'identification du danger (RID)	Ajouté	
	Colis express (RID)	Ajouté	
	Catégorie de transport (RID)	Ajouté	
	Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	Ajouté	
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	Ajouté	
	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	Ajouté	
	Instructions d'emballage (RID)	Ajouté	
	Quantités exceptées (RID)	Ajouté	
	Quantités limitées (RID)	Ajouté	
	Groupe d'emballage (RID)	Ajouté	
	Code de classification (RID)	Ajouté	
	Code ERG (IATA)	Ajouté	
	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Ajouté	

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Ajouté	
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Ajouté	
	N° FS (Déversement)	Ajouté	
	N° FS (Feu)	Ajouté	
	Quantités limitées (IMDG)	Ajouté	
	Arrimage et manutention (Code IMDG)	Ajouté	
	Catégorie de chargement (IMDG)	Ajouté	
	Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Ajouté	
	Instructions pour citernes (IMDG)	Ajouté	
	Dispositions spéciales GRV (IMDG)	Ajouté	
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Ajouté	
	Quantités exceptées (IMDG)	Ajouté	
	Code-citerne (ADR)	Ajouté	
	Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté	
	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Ajouté	
	Instructions d'emballage (ADR)	Ajouté	
	Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	Ajouté	
	Etiquettes de danger (IMDG)	Ajouté	
	Etiquettes de danger (IATA)	Ajouté	
	N° ONU (RID)	Modifié	
14.1	N° ONU (ADR)	Modifié	
14.1	N° ONU (IMDG)	Modifié	
14.1	N° ONU (IATA)	Modifié	
14.1	N° ONU (ADN)	Ajouté	
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Enlevé	
14.4	Groupe d'emballage	Ajouté	

TECHNIK - PRO - DEBOUCHEUR SPECIAL WC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

	(ADN)		
14.4	Groupe d'emballage (IATA)	Ajouté	
14.4	Groupe d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Enlevé	
14.6	Instructions d'emballage (IMDG)	Ajouté	
14.6	N° GSMU	Enlevé	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit